

Décision Générale colonial

Décision n° 212 reconnaissant la qualité d'ancien combattant aux personnes désignées dans la présente décision

n° 212

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 février 1953
Numéro JO n° 9 du 25/07/1953	Date du numéro 25 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La qualité de combattant est reconnue aux personnes dont les noms suivent : Beltrame (Edouard-Armand-Victor), Mle 260, Djibouti; Proust (Franck-Jean), Mle L.M. 335, domicilié à Djibouti ; Ahmed Kain, Mle 2333, domicilié à Djibouti ; Ali Hassan, Mle 609, domicilié à Djibouti; Dirie Aden, Mle 769, domicilie à Djibouti ; Djama Boulaleh, Mle 2429, domicilié à Djibouti ; Ibrahim Gouled, Mle 1537, domicilié à Djibouti ; Ibrahim Halas, Mile 2042, domicilié à Djibouti; Mahmoud Hassan, Mle 1819, domicilié à Djibouti ; Mahmoud Omar, Mle 1063, domicilié à Djibouti; Moussa Allamagan, Mle 1765, domicilié à Djibouti ; Moussa Tane, Mle 1667, domicilié à Djibouti ; Omar Ahmed, Mle 2834, domicilié à Djibouti ; Omar Ibrahim, Mle 1481, domicilié à Djibouti. Le Secrétaire administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.